



Les lois et outils en faveur des droits des personnes accompagnées

L'intégration des droits des personnes handicapées dans les lois constitue une étape importante dans la reconnaissance de leur égalité et de leur dignité.

Ces lois ont également fait évoluer les pratiques professionnelles, l'organisation et le fonctionnement des structures médico-sociales. L'ensemble des professionnels sont concernés, car ils sont acteurs au quotidien du respect et de la mise en œuvre des droits des personnes en situation de handicap.

➤ Objectifs pédagogiques

Suite à la formation, les participants seront capables de :

- Appliquer les grands principes des lois de 2002-2 et de 2005 notamment au regard de la mise en œuvre des droits des usagers dans les structures médico-sociales
- Identifier les enjeux liés à la construction et au suivi du projet personnalisé dans l'accompagnement des personnes handicapées.

➤ Public

- Professionnels accompagnant des personnes handicapées, sans connaissance du secteur médico-social
- Maximum 15 personnes par groupe

➤ Contenu de la formation

> Les droits fondamentaux des personnes accompagnées

- Respect de la dignité, intégrité, vie privée, intimité, sécurité
- Libre choix des prestations
- Accompagnement individualisé de qualité dans le respect du consentement éclairé
- Confidentialité des données
- Accès à l'information
- Information sur les droits fondamentaux et les droits de recours
- Participation directe au projet individualisé

> Les outils de la loi 2002-2

- Le fonctionnement du secteur médico-social
- Les sept outils visant à garantir l'exercice effectif des droits des usagers

> Loi 2005

- La participation, la citoyenneté, la compensation

> Le projet personnalisé

- Les objectifs, les pratiques, les outils

Durée

½ jour (3h30)

Date et lieu

Définis en fonction de vos besoins (formation intra)

Pré-requis

Aucun

Coût pédagogique

520 € net de taxes par groupe

LES +

Méthode pédagogique, expositive et démonstrative

Quiz, études de cas, exercices pratiques sur des outils amenés par les participants

Questionnaire d'évaluation final

FORMATION(S) ASSOCIÉE(S)

- **Autodétermination : soutenir le pouvoir d'agir des personnes accompagnées** (📄 p. 32)